

GENDARMERIE NATIONALE
 COMPAGNIE OU ESCADRON
 1
 UNITE
 CODE UNITE
 PROCES-VERBAL (N°/ANNEE)
 439/96

PROCEDURE
DE RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF
PROCES VERBAL D'AUDITION
DE TEMOIN

CADRE RESERVE AU DESTINATAIRE
 N° PIECE 1
 N° FEUILLET 112

NATURE PRECISE DES FAITS - REFERENCE

O B J E T : AUDITION DE MADAME B , D SUITE VISUALISATION D'UN PHENOMENE AEROSPACIAL NON IDENTIFIE.

NOUS, SOUSSIGNÉ(S) B , L , Gendarme APJ de la Compagnie du , en résidence à la Brigade de 20 et 75 à 78 du CPP.
 VU L(ES) ARTICLE(S)
 RAPPORTONS LES OPERATIONS SUIVANTES.

Ce jour Vingt deux avril mil neuf cent quatre vingt seize à neuf heures cinquante nous trouvant au entendons la personne mentionnée supra qui nous déclare ce qui suit:
I D E N T I T E : B , D , née le , divorcée
 demeurant , **sans profes-**
sion, fille de , de nationalité française.

Je tiens à vous signaler les faits suivants: - - - - -
 Le Samedi 20 Avril 1996 à 22 Heures 20, je me trouvais dans le salon de mon appartement, près de la fenêtre quand j'ai remarqué qu'un **objet volant non identifié de forme cylindrique, de taille d'un gros avion** ayant sous sa coupe trois ou quatre lumières clignotantes de couleur **jaune et rouge** apparaissait devant moi. La **trajectoire de cet objet n'était pas rectiligne mais en demi lune.**
 S.I. La fenêtre de mon salon donne sur l'air de jeu de la résidence du et plus loin sur le centre ville de et
 S.I. Je peux dire que la **vitesse de déplacement de cet objet était inférieure à celle d'un avion.** Au moment où j'ai constaté ce phénomène, le **temps était clair** et la température était clémente.
 S.I. Je me passionne beaucoup des phénomènes surnaturels. Mais dans ce cas, il ne s'agit pas d'une auto suggestion.
 S.I. Au début, l'objet avait une **trajectoire rectiligne** et après avoir effectué la **demi lune avait une trajectoire ascendante.** Les lumières n'ont jamais cessé de clignoter.
 S.I. Aucun de mes voisins ne m'a signalé cette situation. D'ailleurs je n'ai pas de relation de voisinage.
 S.I. Ce phénomène a duré de **22 Heures 20 à 22 Heures 40** environ.
 S.I. Je me trouvais seule dans l'appartement lors de ce phénomène.
 A le Vingt deux avril mil neuf cent quatre vingt seize à dix heures dix. Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus à laquelle j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue L'A.P.J.

DESTINATAIRES	<input type="checkbox"/> 1	INDEXATION ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES Mr le Préfet	FAIT ET CLOS LE 22 AVRIL 1996	TRANSMIS
	<input type="checkbox"/> 1	Mr le Général commandant la Région Aérienne		
	<input checked="" type="checkbox"/> 2	D.G.G.N. Bureau Défense Opération		
	<input type="checkbox"/> 1	ARCHIVES		

CONSTATATIONS ENQUETEUR

- * L'appartement de Madame B , D se situe dans un ensemble de deux barres d'immeubles composant la résidence du à
Cette résidence jouxte celle des peupliers composée elle de trois barres d'immeubles.
- * La fenêtre du salon de l'appartement de Madame B est située plein Ouest et donne sur l'aire de Jeux de la résidence
L'appartement de cette personne est très bien exposé et apporte un très grand champ de vision.
- * Au vue de la déclaration de Madame B , D , nous pouvons déclarer que le phénomène Aérospatial non identifié a dans un premier temps effectué une trajectoire Nord-Sud et dans un second temps une trajectoire Sud-Nord après avoir exécuté un demi tour
- * Mentionnons que l'habitation de Madame B , D est situé à une trentaine de kilomètres des aéroports de et de l'aérodrome de
- * Mentionnons également que Madame B , D possède une grande collection de livres se rapportant aux phénomènes paranormaux.
- * Avons pris contact avec les gardiens des ensembles d'immeubles (). Aucune personne résidant dans ces ensemble d'immeubles n'est venu rapporter l'apparition de ce phénomène à leurs gardiens respectifs.
- * Faisons remarquer que Madame B nous a signaler l'apparition de ce phénomène le samedi 21/4/96 dans la matinée et que cette personne nous a déclaré ne pas être présente dans l'après midi aux fins d'audition. Rendez-vous est alors pris à l'unité pour le lendemain matin à 09 Heures 00. Devant son absence à 10 Heures 00, avons pris contact avec cette personne qui nous a déclaré avoir une fièvre de cheval et par conséquent ne pas pouvoir se déplacer. Nous nous sommes donc transportés à son domicile et avons constaté qu'elle était en bonne santé physique.

L'A.P.J.

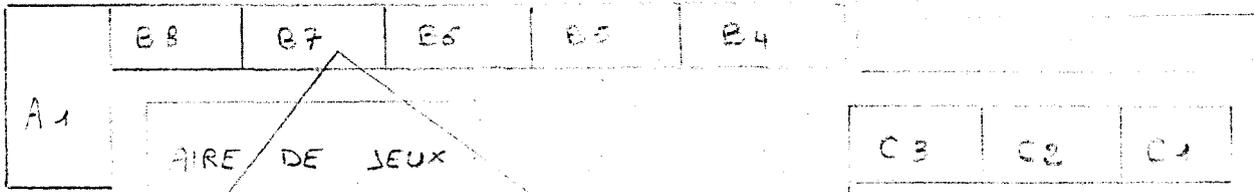
N ←

CHEZLES

← 4.8

Avenue Ronsard

→ Centre ville
GAGNY



PARKING RESIDENCES

Champ de vision
du phénomène